



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 58947

Texte de la question

M. Jean-Louis Gagnaire interroge M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la liste nominative de trois mille contribuables français détenant des comptes dans des banques suisses que le ministère a obtenue grâce au renseignement fiscal. Une des toutes premières mesures prises par la majorité présidentielle, dans la foulée des élections de 2007, a consisté à limiter les prélèvements auxquels sont assujettis certains des contribuables les plus fortunés en créant le bouclier fiscal avec l'objectif de réduire l'évasion fiscale, voire même de favoriser le retour des exilés fiscaux. Alors que nous traversons une crise économique sans précédent, que les déficits budgétaires de l'État et des comptes sociaux se creusent, le Gouvernement a l'obligation de rechercher de nouvelles rentrées fiscales. La plupart des experts économiques considèrent que le bouclier fiscal altère le rendement des impôts perçus par l'État et la progressivité de l'impôt sur le revenu. Le bouclier fiscal semble également s'avérer inefficace dans la lutte contre l'évasion fiscale. C'est dans ce contexte qu'il lui demande si figurent dans cette liste des bénéficiaires du bouclier fiscal, dispositif précisément consacré à la lutte contre l'évasion fiscale. Dans l'hypothèse d'une réponse positive, il lui demande également quelle est la proportion de bénéficiaires du bouclier fiscal dans cette liste de trois mille personnes. Cette question préserve bien entendu l'anonymat des personnes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Gagnaire](#)

Circonscription : Loire (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58947

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8909

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)